

REGLEMENT PARTICULIER

ADDITIF N° 1 du 21 juin 2002

GRAND PRIX LA SEIGNEURIE **RALLYE TERRE POINTE COMBI**

Le présent additif modifie et/ou complète les articles suivants :
Article 6.1p. et 7.5p. les autres articles restent inchangés

6.1p. Description

L'épreuve dénommée « RALLYE TERRE POINTE COMBI » représente un parcours de 44 km sur terre.

Le parcours est divisé en 4 étapes.

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 32 km.

Les épreuves spéciales sont : 4 fois le même tracé

Piste Combi : Sens RN1 – Pointe Combi

Piste Combi : Sens Pointe Combi – RN1

Le départ de chaque concurrent se fait toutes les 2 minutes. L'horaire est fixé par l'organisateur.

L'itinéraire horaire figure sur le carnet de contrôle.

L'heure officielle du rallye sera celle de l'horloge parlante (☎ 3699).

7.5p. Épreuves Spéciales (E.S.)

Les temps seront chronométrés et calculés à la seconde.

<u>DENOMINATION</u>	<u>HORAIRES</u>
TR Aller	9H00
TR Retour	
E.S. 1	10H00
E.S. 2	
E.S. 3	11H00
E.S. 4	
-----	-----
E.S. 5	13H00
E.S. 6	
E.S. 7	14H00
E.S. 8	

L'épreuve se déroule sur la piste en terre de la Savane Pointe Combi ; L'entrée du parcours est située au PK 102.9 de la RN 1. La portion de piste utilisée est située 500 mètres après l'embranchement avec la RN 1 et sur une longueur de 4,5 km.

Un carnet de route sera utilisé pour cette compétition et remis au départ du rallye.

Vu le Président du PACK